# SAINT DENIS LA CHEVASSE

LE MAG' Juillet 2023



# **VIE LOCALE**

## PROJET QUARTIER CHAISSAC

A l'initiative de Barbara, directrice de l'EHPAD et de Stéphanie, l'animatrice, les résidents des Glycines, de la Villa, du Cottage, les enfants de l'école Charles Perrault ainsi que les habitants du quartier Chaissac se sont réunis pendant 6 mois pour créer un lien intergénérationnel autour des cinq sens. Ce projet a été retenu et financé par le conseil départemental au titre d'actions collectives pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cela a donné lieu à la réalisation d'un « key Hole» (jardin en trou de serrure), du « wicking bed » (jardinière autonome en eau), d'instruments à vent et de personnages tressés. Le projet s'est conclu par la création d'une fresque sur la façade de l'école Charles Perrault.

Le 20 juin, l'inauguration du projet a été un temps fort pour mettre en avant toutes ces réalisations. Le CCAS espère bien que ces liens noués entre les habitants du quartier Chaissac vont encore plus se développer pour durer longtemps, très longtemps.

Alors, n'hésitez pas à venir vous promener dans le quartier Chaissac pour apprécier l'ambiance de sympathie et de convivialité qui y règne.

Les petits mots naïfs des élèves, un brin de musique issu de la Villa, des chansons entrainantes du côté du Cottage, les sourires invitant à la discussion de la part nos anciens..... A consommer sans modération !!!





### **VIE LOCALE**



Le Préfet de la Vendée a annoncé de nouvelles restrictions d'eau par arrêté préfectoral du 28 juin 2023. Cette décision se fait en prévision de la saison estivale chargée et particulièrement chaude.

Retrouvez le détail des mesures :

https://www.vendee.gouv.fr/ Actualites/Gestion-de-la-ressourceen-eau-Mesures-de-limitation-des-









### Bourse « Jeunes bénévoles vendéens »

Tu as entre 16 et 25 ans et tu t'investis bénévolement dans une association vendéenne? Le Département de la Vendée t'aide à financer ton permis de conduire ou tes études supérieures.

Règlement et dossier de candidatures sont disponibles sur <u>www.vendee.fr</u> rubrique <u>Le Plan Vendée Double Cœur</u>. Dossier à transmettre jusqu'au 1er octobre 2023, par courrier au Conseil Départementale de Vendée (Service Culture Jeunesse) ou par internet sur le portail <a href="https://suventions.vendee.fr">https://suventions.vendee.fr</a> (formulaire en ligne). Renseignements complémentaires au 02 28 85 81 44 ou sur vendeedoublecoeur@vendee.fr



Mercredi: 10h-12h30

14h30-19h

Vendredi : 15 h - 19 h Samedi: 10h-13h

Passage aux horaires d'été





LA MAIRIE SERA FERMEE

**TOUS LES SAMEDIS** 

LA MAIRIE RESTE OUVERTE **AUX HEURES D'OUVERTURE HABITUELLES** DE 9H à 14H

### **VIE LOCALE**

### LA SARDIONYSIENNE

Vendredi 28 juillet 2023, pour la 3<sup>ème</sup> édition, réservez votre soirée pour un évènement festif avec le groupe musical « Les mains dans les poches ».

Restauration sur place en plein air :

sardines grillées de Saint Gilles Croix de Vie à l'honneur!

mais aussi bar, burger, saucissons, stand à crêpes, producteurs et créateurs présents.



Rendez-vous parking côté SPAR dès 17h. Venez nombreux pour un moment festif et convivial !!!!!





La commune recherche des bénévoles pour quelques mois (septembre à décembre) pour la **distribution du bulletin mensuel**. Vous connaissez bien la commune, vous avez un peu de temps ... N'hésitez pas !!!

Merci de prendre contact en mairie au 02.51.41.48.48 ou par mail communication@saintdenislachevasse.fr

### Un départ, une arrivée !!!



Franck et Dominique BESLIN arrêtent leur activité pour une nouvelle aventure professionnelle. De fait, le magasin fermera le **samedi 5 août au soir.** Il réouvrira avec les nouveaux gérants le jeudi **6 septembre 2023**. Pour vous dépanner :

L'Epicerie de la Copechagnière (avec dépôt de pains) vous accueillera 6 rue de Verdun

85260 LA COPECHAGNIERE

Semaine (32) de 7h30 à 12h30

Semaine (33) Fermé

Semaine (34 et 35) de 7h à 13h et de 16h à 19h

sauf le dimanche de 8h à 12h30



Pendant cette période, l'agence postale située en mairie place Jean Claude Audureau 85260 La Copechagnière

assurera les services habituels du 1er au 31 août 2023

Mardi —10h30/12h15 et 14h30/16h30

Mercredi — 10h30/12h15 et 16h00/18h00

Jeudi —10h30/12h15 et 14h30/16h30

Vendredi — 10h30/12h15 et 16h00/18h00

Samedi —10h/12h00



Fermeture de la boulangerie pour congés d'été du 14 août au 4 septembre

Pensez-y!!!!



### VIE MUNICIPALE: LE CONSEIL DU 2023

#### <u>Taxe d'aménagement : taux et exonérations</u> :

Madame le Maire rappelle les délibérations antécédentes que le Conseil Municipal avait validé :

- Délibération du 24/04/2018 : taux de la Taxe aménagement zones d'aménagements économiques (st denis/Les Lucs, La Bernette, Les Amblardières) : 3 %
- Délibération du 19/10/2021 : taux de la Taxe aménagement sur notre territoire : 2,6 %

Depuis le PLUiH, certaines parcelles se trouvent sur 2 zonages. Madame le Maire propose d'uniformiser le taux à 3 %.

En ce qui concerne les exonérations, Madame le Maire indique la poursuite de l'exonération des locaux d'habitation et d'hébergement qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du 1 de l'article 1635 quater D (art. 1635 quater E, 1°CGI). Proposition adoptée.

Séjours été 2023 de l'Accueil de loisirs : participation financière d'un accueil de loisirs (Bellevigny) remboursement transport / validation de la convention

Madame le Maire informe que dans le cadre des départs en séjours des enfants de l'accueil de loisirs, l'accueil de loisirs fait intervenir une compagnie de transport pour effectuer les allers / retours du lieu de séjour (Boufféré). Afin de réduire les coûts, l'accueil Ilot Mômes s'associe à l'Association Jeunesse Bellevilloise (AJB) qui part également en séjour sur Boufféré.

La commune de Saint Denis la Chevasse, s'engage à payer la facture du transport dans sa globalité. L'Association Jeunesse Bellevilloise (AJB) remboursera sa quote part, soit 292,50 €.

#### Modification des statuts

Madame le Maire informe que trois écoles de musiques associatives (Atelier musical Vents d'ouest, École de musique Nord-Vendée et École de musique Le Poiré-Beignon) ont engagé une réflexion depuis plusieurs mois pour créer une nouvelle école d'enseignement musical à l'échelle de tout le territoire, dénommée « École de musique intercommunale Vie et Boulogne ».

L'objectif recherché est de fédérer, mutualiser les moyens pédagogiques et administratifs pour développer les compétences et promouvoir l'enseignement musical au plus grand nombre.

Cet objectif s'inscrit parfaitement dans le projet du territoire Vie et Boulogne. Aussi, afin de pouvoir soutenir financièrement cette initiative à l'échelle communautaire, il est proposé de modifier les statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne.

Enfin, il convient également de préciser que les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont désormais assumées par le Trésorier du service de gestion comptable de Challans et non plus la trésorerie du Poiré sur Vie.

#### Numérotation de voirie : rue Georges Clemenceau

Madame le Maire informe que dans le cadre de la réalisation de 2 locatifs, il est nécessaire d'ajouter le numéro de voirie 32 bis pour la rue Georges Clémenceau.

#### Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation

Compte-tenu du départ de l'un de nos agents Adjoint Territorial d'Animation principal 1ère classe au sein du service d'accueil de loisirs dans le cadre d'une démission au 30/04/2023, la vacance de poste a été publiée via « emploi territorial », « INDEED » et Pôle emploi courant mai 2023. Elle a été réalisée sur les 3 grades du cadre d'emploi. Aussi, elle indique que la personne qui est recrutée n'est pas titulaire de ce grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à compter du 1er septembre 2023.

### Présentation par le CME du projet « boum solidaire »

Le Conseil Municipal des enfants a présenté leur projet de boum solidaire qu'il souhaite organiser pour l'automne 2023.

C'est une soirée dansante dédiée aux enfants de la commune du CE1 jusqu'à la 6ème permettra de faire des dons à une association qui aide les personnes. Le choix de l'association s'est porté sur les « **Restos du cœur** », celle-ci aide des familles entières à se nourrir, à se loger, à soigner les bébés, à aider pour la scolarité. La boum aura lieu le 20 octobre 2023 à la Salle Ocarina sur inscription. Les enfants devront apporter des denrées non périssables en guise de paiement d'entrée.

La remise officielle des dons pourra s'effectuer lors de la soirée ou à une date ultérieure.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet des jeunes élus. Madame Le Maire a par ailleurs félicité les jeunes élus pour leur esprit de solidarité.

Les comptes rendus complets des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site internet de la Commune : saintdenislachevasse.fr ou à l'affichage en Mairie.

#### **2023** : À **VOS AGENDAS** !

19 juillet 13h30 à 17h30 – **Beach vert** – Esplanade Château Apremont

19 juillet 18h30 – balade entre deux rives –Beaufou

28 juillet à 17h – La Sardionysienne – parking SPAR 2 août 18h30 – balade entre deux rives – La Chapelle

Palluau

20 juillet 10h30 à 12h – Des livres et des jeux au soleil - Aire de loisirs Jean Yole

22 juillet 9h30 Bébés lecteurs – médiathèque

26 juillet 18h30 – balade entre deux rives – Bellevigny

9 août 18h30 – balade entre deux rives – Grand'Landes

16 septembre – Fête des pompiers